



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 10 Juin 2022

L'an 2022 le dix Juin à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

Pouvoirs :

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_71

Objet : DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2022

Le Maire expose à ses collègues que la Commune de Tende bénéficie au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2022 d'une subvention de 45.842 euros du Conseil Départemental. Conformément à la réglementation départementale, cette dotation dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale ne peut dépasser 80% du coût hors taxes de l'opération.

Le Maire propose à ses collègues d'affecter cette dotation de la manière suivante :

Descriptif	Montants HT	Montants TTC
Mur route de Loubaira (accès Déchetterie)	13 714.10	16 456.92
Enrobés route de la Pia (zone 1)	10 221.50	12 265.80
Enrobés Caserne Pompiers	7 069.00	8 482.80
Enrobés Zone industrielle St Dalmas	5 120.00	6 144.00
Enrobés route de la Pia (zone 2)	9 041.65	10 849.98
Enrobés rue des Ecureuils	9 000.00	10 800.00
Mur Route de la Pia	18 000.00	21 600.00
TOTAL	72 166.25	86 599.50

Le montant total des travaux ayant été évalué à 72 166,25 euros HT

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de travaux telle que décrite ci-dessus pour un montant total de 72 166,25 € HT
- Sollicite l'attribution de la subvention du Conseil Départemental au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2022, celle-ci étant affectée au niveau de 63,52 % des dits travaux HT
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette opération

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :